

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la réunion du conseil municipal
du jeudi 18 septembre 2025

Date de convocation : 9 septembre 2025

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le jeudi 18 septembre 2025, à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de PICHANGES légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Luc POMI, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

NOM Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir donné à
Jean-Luc POMI	x			
Gwenaël CHAMBERT	x			
Régis ROUSSEAU			x	
Stéphane GUERIN			x	
Marie-Cécile BOST	x			
Sébastien GIBRAT	x			
Sandrine KRYSTEK			x	
Anthony MORIN			x	
Nathalie GUILBERT	x			
Valérie ESTIVALET	x			
Richard MOSSON	x			

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame GUILBERT Nathalie est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Le scrutin de la séance est ordinaire.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du 27 mai 2025,
- Délibération 2025-28 : frais écolage 2025-2026.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 27 mai 2025. Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

1) Délibération 2025-24 : frais écolage 2025-2026

Le Maire expose :

Vu l'article L2121-29 du Code Général des collectivités territoriales ;

Les frais d'écolages correspondent aux frais payés par les communes extérieures au RPI en raison de l'inscription d'un de leur habitant à l'école de PICHANGES. Ces frais constituent une participation, par élève, aux dépenses de fonctionnement de l'école. Il est proposé de fixer un montant fixe pour l'année scolaire 2025-2026.

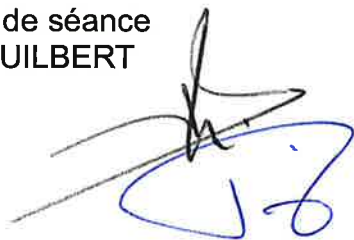
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- FIXE à 250 € les frais d'écolage pour l'école élémentaire pour l'année scolaire 2025-2026.

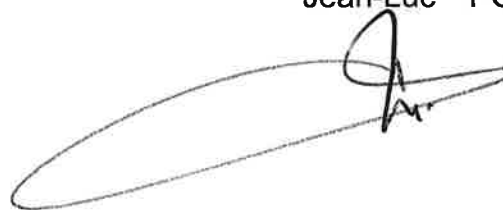
Pour extrait conforme et certification des formalités prévues par le Code Général des collectivités territoriales.

La séance est levée à 20H15

Secrétaire de séance
Nathalie GUILBERT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'N' and 'G'.

Maire
Jean-Luc POMI

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop followed by a smaller mark.